

AUCHEL



HÔTEL DE VILLE
Place André Mancey
62260 AUCHEL
Tél : 03.21.64.79.00
Fax : 03.21.64.79.01
mairie@auchel.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

VILLE D'AUCHEL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

PB/JS/MB N°2022/973

Objet : Démolition de l'ancienne Pharmacie « GAU » - AUCHEL par la Société SAGETRA de NOYELLES SOUS LENS :

- **Interdiction de circuler rue Raoul Briquet, de l'intersection de la rue Jean Jaurès à l'intersection de la rue du 11 Novembre, du 30 mai au 05 juin 2022,**
- **Interdiction de circuler rue Jean Jaurès, de l'intersection des rues Florent Evrard, Raoul Briquet à l'intersection de l'Avenue Gandhi, du 06 juin au 12 juin 2022,**
- **Circulation à 30 km/h au droit des chantiers rues Jean Jaurès et Raoul Briquet, le lundi 13 juin 2022, de 07 h 00 à 20 h 00,**
- **Accès aux commerces et riverains préservé.**

Nous, Philibert BERRIER, Maire de la Ville d'AUCHEL,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription), approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 et modifiée le 06 novembre 1992,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4,

Considérant qu'en raison de **travaux de démolition de l'ex Pharmacie « GAU », dirigés par l'entreprise SAGETRA de NOYELLES SOUS LENS**, il convient de prendre toutes dispositions pour prévenir les accidents.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Interdiction de circuler rue Raoul Briquet, de l'intersection de la rue Jean Jaurès à l'intersection de la rue du 11 Novembre, du 30 mai au 05 juin 2022,

ARTICLE 2 : Interdiction de circuler rue Jean Jaurès, de l'intersection des rues Florent Evrard/Raoul Briquet à l'intersection de l'Avenue Gandhi, du 06 juin au 12 juin 2022,

ARTICLE 3 : Circulation à 30 km/h et stationnement interdit au droit des chantiers des rues Jean Jaurès et Raoul Briquet, du lundi 13 juin au vendredi 1^{er} juillet 2022.

ARTICLE 4 : Le stationnement, au droit des travaux des rues Jean Jaurès (du 06 au 12 juin 2022) et Raoul Briquet (du 30 mai au 05 juin 2022) sera formellement interdit pendant la durée des travaux des rues concernées, aux véhicules de toutes catégories, (sauf l'entreprise, véhicules de secours et de lutte contre l'incendie).

ARTICLE 5 : Les panneaux de « déviation » et « route barrée » seront installés par l'entreprise

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 7 : Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes, dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route,

ARTICLE 8 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille- 143 rue Jacquemarts Giélée – BP 2039 – 59000 LILLE, dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat du Département, adressée en recommandé avec avis de réception, conformément à l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire de la Ville d'AUCHEL et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ainsi fait et arrêté le 25 mai 2022

Le Maire

Philibert BERRIER

